

SPECIAL CONGRES ACADEMIQUE

RAPPORT D'ACTIVITE ACADEMIQUE

février 2007 – janvier 2009

1°) LE CONTEXTE GENERAL février 2007 janvier 2009

La période qui nous intéresse pour le rapport d'activité U et A de la section académique du SNES Champagne Ardenne, s'ouvre par la campagne électorale pour la Présidence de la République, phase finale du gouvernement Villepin, avec Gilles de Robien comme ministre de l'Éducation et ses fameux décrets contre lesquels nous avons mené la fronde par de multiples actions, elle se ferme par le report de la réforme du lycée obtenu de haute lutte, mais aussi par le début de la crise économique mondiale.

Très présent pendant la campagne des présidentielles et des législatives, le SNES a envoyé aux différents candidats locaux fiches et questions afin de les interroger sur la nécessité de développer l'investissement éducatif. Le SNES a sans cesse plaidé la cause des services publics, le besoin d'une véritable politique de l'emploi et des salaires, l'intervention de l'État en faveur de l'investissement productif. Le Président élu réforme vite et fort, dans tous les secteurs, retraites, santé, code du travail, autonomie des universités, fonction publique, éducation nationale, et même fiscalité, souvent au profit de ses seuls amis. Le développement des mesures sécuritaires et la politique de l'immigration inhumaine ont provoqué les réactions de la société civile et du monde syndical dans les conditions de faibles mobilisations que l'on connaît dans notre académie. Dans notre secteur, si le premier geste du Président suite aux fortes mobilisations menées par le SNES fut d'abroger les décrets de Robien, les propositions de la commission Pochard : mise en concurrence des établissements par le développement de l'autonomie, casse des statuts, individualisation, remise en cause des missions des différents personnels, mise en place de la RGPP dans le domaine éducatif, sont venues très vite nous rappeler la philosophie politique de ce gouvernement. N. Sarkozy s'est très vite adressé aux enseignants dans la « lettre aux éducateurs » mais, **les tendances lourdes annoncées par la loi Fillon et mises en œuvre par Robien avec une école ségrégative (socle commun, offre de formation diminuée) ou la remise en cause des statuts, ont très vite été accentuées par François Fillon devenu Premier Ministre. La politique éducative de X. Darcos est marquée par des contraintes budgétaires sans précédent avec la mise en œuvre de la décision présidentielle de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. La politique d'appauvrissement du second degré s'est amplifiée, avec les suppressions massives de postes qui ont encore lourdement frappé notre académie.** Une telle saignée, renforcée par la diminution du nombre de postes au concours, ne peut se réaliser sans réduction drastique de l'offre de formation et sans transformations profondes de l'organisation de l'École. Le ministre a donc lancé plusieurs chantiers : suppression du samedi matin dans le premier degré, suppression des BEP et généralisation du bac pro en 3 ans, réforme du lycée. Le collègue n'est pas épargné : s'il ne fait l'objet d'aucune réforme officielle de ses structures, la loi Fillon votée en 2005 a posé tous les outils d'une transformation en profondeur qui finit par en dénaturer les missions. Quant à la revalorisation promise, mis à part des mesures partielles et sélectives, elle se fait toujours attendre. Dans ce contexte difficile, le SNES a mis en œuvre une stratégie d'information et de mobilisation des personnels, organisant l'action dans la durée, appelant à multiplier les réunions dans les établissements, à inten-

sifier la campagne d'opinion, à participer massivement aux actions nationales de grève et de manifestations, nous avons recherché un cadre unitaire qui a pu se faire sur le budget notamment, mais le SNES n'a pas hésité, en tant qu'organisation majoritaire dans le second degré, à appeler seul quand l'unité ne pouvait se faire. Le SNES est intervenu sur tous les dossiers, a eu le souci de porter en permanence des revendications essentielles pour la profession ; **les élections professionnelles de décembre 2008 ont confirmé le choix fait par la profession d'un syndicalisme majoritaire, conjuguant action et proposition.** La période a été rythmée par une série d'actions des personnels, de contacts fréquents avec les parents d'élèves et les lycéens entrés largement dans le mouvement contre les suppressions de postes et la politique éducative au printemps 2008. Enfin, la manifestation nationale du 18/05/08 a fait la preuve de notre implication massive. Le SNES a tenté de rendre clair un plan d'action sur la durée, donnant des perspectives, dans l'objectif d'une convergence des luttes, mais sans se laisser enfermer dans un calendrier imposé par d'autres dès la rentrée 2008. Considérant que les suppressions de postes étaient trop importantes depuis plusieurs rentrées et avec l'annonce de la nouvelle saignée, le secrétariat académique a décidé de lancer une grève académique le 11 septembre dans le cadre de l'action nationale, puis s'est engagé en faisant le choix de s'engager aussi dans une grève difficile le 7 octobre pour accroître le processus de mobilisation débouchant sur le succès des 19 octobre et 20 novembre 2008. C'est pourquoi il faut continuer à y travailler, en poursuivant les combats dans notre secteur et en renforçant la syndicalisation ; les résultats académiques du SNES aux élections professionnelles qui ont confirmé l'adhésion massive des personnels à l'orientation pratiquée lui donnent des responsabilités particulières. Le SNES réaffirme la nécessité d'une mise à plat de la situation des non titulaires, de l'arrêt du recours à la vacance, d'un cadre national de gestion de ces personnels et d'un plan de titularisation de tous les non titulaires en poste ou au chômage. Contractuels, vacataires, CDI, ex MA..., les situations sont de plus en plus diverses. C'est aussi l'enjeu des élections du 29 janvier 2009. Le SNES se battra pour que les CCP, instances dont le SNES, avec la FSU, a obtenu la création, permettent des avancées individuelles et collectives

Localement, nous ne sommes pas au bout de conflits, qui ont parfois été durs, avec certains chefs d'établissement peu scrupuleux qui n'hésitent pas à mépriser leur personnel et à tenter de les sanctionner financièrement en jouant sur les promotions au mérite. Le pouvoir révèle parfois la véritable nature de l'homme ou de la femme et beaucoup d'entre eux se sont éloignés de ce qu'ils ont pu être et des valeurs qu'ils défendaient ! **Mais nous, nous sommes encore et toujours là, et nous restons vigilants au côté des collègues, enseignants titulaires ou non, en poste ou TZR, CPE, CoPsy et tous les personnels de surveillance, quels que soient leurs statuts.**

Sur le plan de la syndicalisation, notre section académique maintient son taux de syndicalisation, même si la suppression des postes entraîne mécaniquement une baisse du nombre de syndiqués. C'est pourquoi, pour la période qui s'ouvre, **la syndicalisation est un enjeu majeur pour le SNES.**

2) Collèges

La base de notre action est demeurée la réponse aux besoins d'information des collègues par les

permanences, les heures d'information syndicale dans les établissements, les stages et nos publications, en particulier sur les réformes ou projet de réforme (compétences, socle commun, évolution des disciplines, de l'évaluation ...).

Nous avons dénoncé dans les CTP les mauvaises conditions de travail des collègues (augmentation des postes à cheval, non-respect des heures de décharges statutaires), la baisse globale des moyens accordés aux disciplines, le maintien de dispositifs (classement ambition réussite, PPRE, créés par redéploiement de moyens) dont l'expérience montre qu'ils ne sont pas efficaces. Nous y avons aussi manifesté notre opposition à l'assouplissement de la carte scolaire, mesure qui commence, comme nous l'avions annoncé, à renforcer les effets de "ghettos scolaires" et menace de déstructurer les équipes éducatives des établissements qui subissent des fermetures de classes de ce fait. Nous avons réclamé un contrôle strict de l'accompagnement éducatif afin d'éviter dérives, abus et gaspillages qu'un strict pilotage local ne manque pas de produire. Dans le même temps, la section académique et les sections départementales du SNES ont œuvré, souvent seules dans les instances, pour la défense du service public d'éducation en faisant des propositions issues de notre réflexion et de notre expérience pour améliorer la situation notamment en matière d'aide et de soutien aux élèves.

3) Lycées

L'avenir du lycée est un véritable enjeu de société, il est au cœur aujourd'hui de la mobilisation des personnels et aussi et surtout des lycéens. Les deux années qui viennent de s'écouler, n'ont pas été « un long fleuve tranquille » pour les lycées. Pour préparer le terrain d'un grand chambardement annoncé, des audits ont été commandés par le ministère de l'Éducation Nationale et pilotés par Bercy. Ils doivent servir d'appui à la réduction de la dépense publique et justifier les réformes que Darcos tente d'imposer aujourd'hui. Ces audits de 2005 et de 2006 ont pointé le coût des examens et en particulier du baccalauréat, le service des enseignants avec un statut « ancien » et donc dépassé, c'est bien sûr les décharges diverses qui étaient visées et notamment les heures de première chaire, et enfin les horaires des lycéens trop lourds et donc trop coûteux. Paroles sans cesse répétées sur tous les tons et que deux ministres successifs vont devoir mettre en musique.

Le premier, Gilles De Robien a, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2007, (et attendant les conclusions du rapport de la commission Pochard sur le métier d'enseignant) modifié le décret de 1950 en réduisant le droit à l'heure de première chaire pour de nombreux collègues. Cela lui a permis de supprimer pas moins de 3058 ETP (emplois) et l'académie de Reims a été ponctionnée de 74 ETP. **La mobilisation des enseignants, 3 grèves: le 18 décembre 2006, le 8 février 2007, le 20 mars 2007 (avec manifestation devant le rectorat), une manifestation nationale en janvier à l'appel de la FSU, des actions dans les lycées, boycott ou report des bacs blancs etc... ont obligé le gouvernement du nouveau Président de la République à abandonner le décret De Robien.** Les professeurs des lycées ont récupéré leurs heures, cependant nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès du rectorat pour faire respecter les textes, certains proviseurs n'ayant pas suivi l'actualité avaient organisé leur rentrée sur le mode De Robien... Pourtant les services du Rectorat avaient réinjecté les heures de première chaire

sous forme d'heures supplémentaires (près de 1000 heures pour les 38 LEGT de notre académie).

Le deuxième, Xavier Darcos, sur commande, engage une réforme du lycée qui doit s'appliquer pour la classe de seconde dès la rentrée 2009. **On connaît toutes les phases de cette prétendue négociation et le SNES quitte les discussions au mois d'octobre sur un constat de désaccord profond sur l'architecture de la future seconde.** Dans notre académie nous avons informé les collègues par tract, voie d'affichage, sur le site du S3, par des réunions décentralisées dans les 4 départements, nous avons relayé la pétition nationale initiée par le SNES et le SNEP. **C'est encore la mobilisation des collègues, lors des grèves du 7 octobre à l'appel du seul SNES et du 20 novembre qui fait fléchir le ministre (au moins dans son discours).** Mais la mobilisation doit monter d'un cran, on recherche des moyens d'actions originaux et ce seront des réveillons festifs organisés dans les lycées, pour le 15 décembre avec les parents et les élèves, il est vrai que notre académie n'a pas été toujours très réactive à ces propositions d'actions, cependant des établissements ont organisé ces rencontres d'un nouveau genre qu'il faudra sûrement intégrer dans nos actions futures. En tout cas, ce jour là, **la réforme Darcos est reportée**, un moment de répit pour les lycées ? Non, certainement pas car si la pseudo réforme marque le pas, les suppressions de postes vont continuer et déjà nous savons que l'académie de Reims va devoir rendre 225 emplois pour la rentrée 2009. Depuis la rentrée 2006, c'est pas moins de 323 postes qui ont été supprimés dans les lycées. Nous allons donc reprendre notre bâton de militants pour continuer à informer, convaincre de la nécessité de l'action, de la résistance à mener contre ce gouvernement qui, malgré les discours rassurants, n'aime pas l'Ecole et encore moins ses professeurs.

4*) LA FORMATION DES MAITRES

La période fut encore très chargée en ce qui concerne l'entrée dans le métier et nos interventions furent multiples.

Entre 2005 et 2008, le **recrutement** (CAPES, CAPET, agrégation) aux concours passe de 10375 à 6549. Chaque année, le SNES n'a pas manqué de dénoncer cette politique de suppressions de postes qui conduit à une baisse de candidats aux concours, les étudiants n'y voyant pas un débouché, tant au niveau des possibilités d'obtenir les concours que de la considération pour le métier, de l'affectation... A cela s'ajoute le fait que **dans notre académie, la Région, n'a toujours pas engagé de réflexion sur les recrutements et l'attractivité.** En dehors des renouvellements de stage, en 2005, il y avait 286 stagiaires dans notre académie, ils n'étaient plus que 203 à la rentrée 2008. Pour la première fois cette année, le ministère a refusé aux stagiaires non validés le droit de renouveler dans une autre académie, ce que nous n'avons pas manqué de dénoncer, au motif que ce n'était pas mettre les stagiaires dans des bonnes conditions. D'ailleurs, plusieurs ont démissionné en début d'année. **Pour les affectations**, notre action a consisté à dénoncer les dysfonctionnements au niveau de l'affectation des stagiaires : utilisation des stagiaires comme "bouche-trous", conseillers pédagogiques hors de l'établissement d'affectation (ce qui est devenu systématique en documentation alors qu'un documentaliste en poste travaille en direct avec le stagiaire), stagiaires dans les classes à examen, affectés en ZEP... **Après être intervenus systématiquement, nous avons pu constater des**

améliorations cette année en ce qui concerne les lieux de stage, dans certaines disciplines, tous les stagiaires sont affectés dans le département de l'IUFM de formation, ce qui limite considérablement les déplacements. Quelques difficultés persistent lorsque des stagiaires sont affectés en Haute-Marne et doivent se rendre deux jours par semaine sur Reims.

Notre objectif est de faire en sorte que chaque stagiaire puisse bénéficier d'une affectation qui le mette dans les conditions optimales de réussite. Nous recevons un grand nombre de fiches syndicales pour suivre les dossiers. Et dès la fin de la commission d'affectation en août, nous avons informé de leur affectation, les stagiaires qui nous avaient laissé leurs coordonnées.

Depuis la rentrée 2007, l'année de stage a connu de nombreuses modifications avec la mise en place du nouveau **cahier des charges de la formation**. Le processus de validation d'un stagiaire a été profondément bouleversé avec une validation par l'intermédiaire du Carnet de Bord Informatisé, d'un référentiel de compétences définies par le Ministère. A ces compétences s'ajoutent un avis de l'IPR et un avis du chef d'établissement, ce qui signifie que la place du professeur tuteur (ex conseiller pédagogique) a été considérablement réduite dans ce processus puisqu'il ne représente plus qu'une partie du tiers de l'avis que donne l'IUFM, alors que sa charge de travail a augmenté. **La place donnée à l'avis du chef d'établissement crée un profond déséquilibre, d'autant plus que certains ne manquent pas « d'abuser » de leur « nouveau pouvoir ».**

Nous avons assuré des permanences régulières à l'IUFM de Reims et de Troyes, le jeudi midi, et dans notre local syndical ; dès la fin août, nous avons informé les nouveaux stagiaires de leurs droits en les invitant à des réunions et en leur envoyant des fiches syndicales permettant de suivre les cas particuliers. **Les stagiaires savent qui nous sommes et ce que nous faisons.** Depuis 2007, nous avons mis en place une liste de diffusion par mail qui nous permet de communiquer plus rapidement avec les stagiaires, pour les alerter sur des points sensibles (mutations, notation administrative, validation...) ou encore répondre à leurs questions. Nous leur adressons aussi des publications spécifiques tout au long de l'année. Nous avons obtenu depuis quatre ans l'organisation de réunions d'information concernant les mutations sur le temps de formation, avec remboursement des frais de déplacement par l'IUFM. Ainsi, à Reims, le 26/11/08, 120 stagiaires, étaient présents à notre réunion dans l'amphithéâtre. A Troyes, le 03/12/08, nous avons réuni tous les stagiaires du site.

Lors des élections au Conseil d'Ecole qui ont eu lieu en octobre 2007, la FSU a obtenu 66 % des voix et 11 sièges sur 16 chez les formateurs.

A la CPVE, la FSU a obtenu 6 sièges sur 7 pour les enseignants chercheurs, les formateurs, les conseillers pédagogiques (dont un SNES) et le personnel BIATOS.

De plus, lors du renouvellement des sièges des usagers en octobre 2008, la FSU a recueilli 57.32 % des voix pour le Conseil d'Ecole et 64.60 % pour la CPVE soit 5 sièges sur 9.

En juin 2008, une réforme importante de la formation des enseignants a été annoncée et a commencé à se mettre en place : réforme du niveau de recrutement, du mode de formation et du contenu des concours (**Mastérisation**). Notre action a tout d'abord consisté à attirer l'attention de l'IUFM pour prendre en compte la situation des candidats qui n'étaient titulaires que d'une licence (en particulier ceux étaient salariés), à

demander et obtenir des mesures transitoires et à informer ces derniers (réunions, site). Dans la conception des projets de maquette de masters destinés à former des enseignants **le SNES, par ses représentants aux instances de l'IUFM et lors de réunion avec la direction, a affirmé la nécessité incontournable d'un contenu disciplinaire important et d'une initiation à la recherche dans ces formations niveau bac +5 d'enseignants du secondaire.** Cette conception, défendue conjointement par le SNESup de l'URCA a finalement prévalu face à d'autres projets. Le SNES s'est aussi joint aux actions du SNESup pour demander un moratoire de la réforme, trop précipitée. Le SNES et la FSU ont participé de manière importante au processus **d'intégration de l'IUFM au sein de l'URCA** qui a eu lieu en 2006-2007 et devint effectif à la rentrée 2007. Notre présence régulière aux réunions de la commission de suivi nous a permis de faire inscrire dans les statuts une représentation des organisations syndicales dans les instances (CE et CPVE) dans le respect des règles démocratiques de la représentativité, alors que la nécessité de la présence de représentants d'enseignants de terrain dans l'école qui les forment n'était pas acquise voire même niée.

Au cours de l'année 2007-2008, notre travail a été payant puisque nous avons atteint 40 % de stagiaires syndiqués au SNES.

5) Gestion des personnels

Le SNES a toujours été présent dans les **CAPA** et **GT**. Les commissaires paritaires ont défendu au mieux les intérêts des collègues, œuvrant pour des améliorations en matière d'affectation, de notation, d'avancement, après un systématique travail de vérifications et de propositions. Nous sommes ainsi à l'origine du rétablissement des 10 points de bonification pour les TZR ou encore d'une possibilité de contester les avis pour la hors-classe, cette possibilité devrait être offerte dès 2009. **Nous avons systématiquement organisé des réunions d'informations dans toute l'académie lors des mouvements inter et intra.** Des permanences plus tardives (jusqu'à 19h30) ont été mises en place au siège du SNES et les syndiqués ont pu être reçus lors de rendez-vous individuels. Un important travail d'information auprès des collègues a été initié avec envoi des résultats dès la fin de la commission et appels téléphoniques systématiques des syndiqués lors des mouvements intra et TZR, outre l'envoi de mails. De plus, en 2008, nous avons publié des bulletins spéciaux suites à certaines opérations de gestion : bulletin spécial hors-classe des certifiés, des agrégés, bulletin TZR... **Le mandat 2005-2009 a été marqué par de nombreux combats au sein des CAPA**, particulièrement au cours de l'année 2007-2008. En effet, le rectorat avait unilatéralement décidé de modifier les compositions des GT (Groupe de Travail), la représentativité du SNES aurait été amputé de plusieurs sièges. Le rectorat a tenté d'empêcher la venue des commissaires paritaires suppléants par des courriers culpabilisants. Nous nous sommes fermement opposés à ces tentatives, notre représentativité est respectée. De plus, lors de la CAPA hors-classe certifiés, seuls, nous nous sommes élevés contre la volonté du rectorat de décider de la liste des promus, en l'absence de contingent officiel, et de promouvoir à la hors-classe des collègues hors 11ème échelon, souvent hors barème. Nous avons même provoqué, en faisant appel au règlement intérieur, la réunion d'une CAPA le 7 juillet 2008, qui avait préalablement été refusée par le rectorat. Le rectorat a aussi décidé de supprimer le GT TZR d'août, après avoir supprimé

le GT réadaptation de mars, sans nous en avoir informé ni même avoir pris de soin de nous donner les décisions prises lors de ce GT fantôme. Nous n'avons pas manqué d'en informer les collègues et de protester auprès du recteur. Nous intervenons encore aujourd'hui pour que ces GT soient rétablis car, sans la présence des élus du personnel, c'est l'administration qui décide seule. **C'est grâce à notre représentativité et à votre vote que nous avons pu effectuer ce travail.** Lors des élections du 2 décembre 2008, vous avez renouvelé au SNES, et plus largement à la FSU, votre confiance en nous accordant 29 sièges sur 43, tous corps confondus, soit 58.27 % des voix. Ce résultat traduit, une fois de plus, la confiance témoignée à nos élus, la reconnaissance de notre travail en CAPA ou en groupes de travail, l'attachement à notre conception d'un syndicalisme authentique, revendicatif et actif.

PRECAIRES

L'évolution amorcée ces dernières années pour les **personnels en situation précaire** se confirme. Le nombre de M.A. ne cesse de décroître alors que celui des contractuels reste très élevé en dépit des suppressions de moyens d'enseignement subies depuis maintenant six rentrées.

Tous les ans, le Rectorat recrute de nouveaux contractuels (sans parler des vacataires qui servent à "boucher les trous")... quand il leur est possible d'en trouver ! La grande nouveauté depuis un an ou deux, c'est que ce sont quasiment toutes les disciplines qui sont en souffrance. C'est dire que la résorption de l'emploi précaire n'est pas pour tout de suite... d'autant moins que les possibilités de titularisation se sont singulièrement réduites du fait de la disparition des examens professionnels, des concours réservés, de la plupart des concours internes (cf. 608 postes offerts aux CAPES internes pour la session 2009 et 12 au seul CAPET interne encore ouvert, celui de SMS). Le nombre de possibilités diminue aux concours externes, de plus, comment les préparer sérieusement avec des conditions de travail très souvent difficiles (postes à cheval sur plusieurs établissements, loin du domicile, parfois dans plusieurs matières). Bref, tous ces collègues sans qui l'éducation nationale ne pourrait fonctionner ne sont pas payés en retour. Ce n'est pas juste. **Il faut rouvrir de véritables perspectives d'avenir à ces centaines de collègues.**

CPE

Les responsables académiques tiennent les collègues **CPE** informés de l'actualité de la catégorie par des réunions et des publications régulières. **Une permanence est assurée plusieurs fois par semaine pour les CPE.** Nous organisons régulièrement des réunions dans les différents départements afin de pouvoir contacter un maximum de collègues. Nous avons informé les collègues syndiqués des différentes opérations de gestion les concernant. Pour le mouvement intra-académique, le SNES a préparé efficacement cette phase des affectations par le travail important de suivi des élus. Le SNES a pu conserver le critère logement permettant aux collègues de notre académie de préciser le type de vœu souhaité. Nous suivons toutes les situations à problème et intervenons auprès du rectorat et des IPR en cas de besoin.

Le SNES est de nouveau le syndicat majoritaire de la catégorie avec un siège de plus, soit 6 élus sur 8 en CAPA, ce qui prouve la confiance des collègues dans notre organisation.

COPsy

Le secteur **COPsy** a poursuivi son activité en étant à l'origine de diverses réunions, de tenue de stages syndicaux. Il a agi avec l'ensemble du SNES

pour les problèmes liés au métier et à la décentralisation.

On peut noter une nouvelle progression de notre représentativité (+0,75 %) dans ce secteur lors des récentes élections aux CAP ; cela est d'autant plus encourageant que le « score » réalisé il y a trois était déjà excellent (60,36 %).

Cette confiance de la profession devrait aussi se traduire par une augmentation du taux de syndicalisation dans la catégorie ; c'est l'objectif que nous nous donnons pour les deux années qui viennent.

A vous d'apprécier l'activité de la section académique du SNES et de faire en sorte que le SNES devienne encore plus efficace et indispensable en continuant à vous syndiquer et à promouvoir le SNES auprès de tous nos collègues pour renforcer la syndicalisation.

Le Secrétariat Académique :

Christophe Girardin, Patrick Sarrazin, Annie Bécret, Frédéric Lopez, Esther Jobertie, Chantal Dupond, Guy Bourgeois, Célia Vol-londat, Yannick Lefebvre et jusqu'en juin 2008, Liliane Cotton et James Pelle.

VOTES SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIERS NATIONAUX ET ACADÉMIQUES du 26 janvier au 14 février inclus

Le résultat des votes doit parvenir à la section académique pour le jeudi 26 février 2009 à 14 h au plus tard. Le dépouillement a lieu ce même jour à partir de 14h 30.

Le vote est organisé à bulletin secret dans chaque établissement sous la responsabilité de l'équipe de militants et sous le contrôle de l'ensemble des adhérents de la section syndicale locale. Le S3 organise le vote des isolés et des retraités.

JEUDI 12 ET VENDREDI 13 MARS 2009

Congrès académique au Lycée Charles de Gaulle à Chaumont (Hte Marne)

Ce congrès, préparatoire au congrès national, est un moment important de la vie démocratique du S.N.E.S.

Tous les syndiqués sont concernés. Préparez-le par des réunions syndicales dans les établissements.

Participez au congrès académique en vous faisant désigner et mandater par les syndiqués de l'établissement.

Nous vous rappelons que :

- C'est au cours du congrès que sont arrêtées les positions du S.N.E.S. et ses revendications.

- Les rapports préparatoires sont publiés dans l'U.S.

- Un établissement peut ne s'impliquer que sur une seule partie d'un thème ou sur un ou plusieurs sujets.

- Chaque établissement de moins de 25 syndiqués a droit à 2 délégués (en plus des membres de la CA académiques et des bureaux des sections départementales) ; les établissements de plus de 25 syndiqués ont 3 délégués.

- L'autorisation d'absence (sans retenue de salaire) est de droit. Le S.N.E.S. prend en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement (pensez à nous prévenir de votre présence et voir la circulaire spéciale congrès envoyée aux responsables S.N.E.S. d'établissement).

Annie Bécret

Extrait du règlement intérieur de la section académique/

Article 2 : La commission administrative du S3, élue pour 2 ans par l'ensemble des syndiqués de l'académie comprends 40 membres. Les élections à la C.A. se font au scrutin de liste sans panachage, ni vote préférentiel. Seuls ont le droit de vote les syndiqués à jour de leur cotisation de l'année en cours. Les syndiqués ayant optés pour le prélèvement automatique sont considérés comme ayant réglé leur cotisation.

Article 3 : La C.A. sortante fixe la date des élections et la date de dépôt des listes. Un appel à candidatures doit être fait 2 mois avant la date des élections. Les syndiqués doivent avoir connaissance au moins 15 jours avant la date des élections des déclarations d'intention et des listes des candidats.

Article 4 : Les listes devront dans la mesure du possible, tenir compte de la nécessité de présenter les catégories, les départements et les divers types d'établissements. Les listes peuvent comporter au plus 80 noms (40 titulaires et 40 suppléants). Peuvent faire acte de candidature les membres du syndicat à jour de leur cotisation à la date de dépôt des listes.

Article 5 : Le nombre d'élus de chaque liste est fixé selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Pour les listes incomplètes (moins de 40 noms), le nombre de voix d'une liste est obtenu par addition des voix de chaque candidat de la liste divisé par 40. Les suppléants sont déterminés globalement selon le même principe dans les listes de titulaires et de suppléants mises bout à bout.

APPEL À CANDIDATURES

Le vote pour le renouvellement de la C.A. académique aura lieu en mai, en même temps que l'élection pour le renouvellement de la C.A. nationale et de certains bureaux départementaux. Les listes et professions de foi doivent parvenir au secrétariat académique avant le mercredi 1er avril à 16 heures au plus tard. La profession de foi doit comporter au maximum 4000 signes.

Le règlement électoral est le règlement national.

Rapport financier du 1er septembre 2006 au 31 août 2008

| | 31/08/2006 | 31/08/2007 | 31/08/2008 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Avoir | | | |
| Comptes courants | 11044 | 19555 | 35181 |
| Casden | 536 | 550 | 566 |
| Placement BPLC | 93271 | 96241 | 98771 |
| Placement CM | 76630 | 104326 | 106949 |
| Total | 181481 | 220672 | 241467 |
| Recettes | | | |
| Cotisations | | 267400 | 261459 |
| Divers | | 0 | 0 |
| Intérêts, plus values placements | | 4654 | 5171 |
| Subventions S4 | | 21347 | 30760 |
| Total | | 293401 | 297390 |
| Dépenses | | | |
| Frais de gestion(enveloppes, papier, reprographie, petit matériel, manif ..) | | 23520 | 24147 |
| Frais de personnel(femme de ménage) | | 3442 | 3589 |
| Réunions (déplacements, repas) | | 24461 | 21485 |
| Frais de PTT : timbres, téléphone, routage, adsl | | 15120 | 11878 |
| Local fonctionnement | | 14700 | 16429 |
| Local équipement et travaux | | 2045 | 29400 |
| Versement S2 | | 7400 | 7200 |
| Versement S4 | | 162000 | 161769 |
| Frais bancaires | | 1522 | 698 |
| Total | | 254210 | 276595 |

COMMENTAIRE SUR LE RAPPORT FINANCIER

Le Snes ne vit que par les cotisations, et nous observons une baisse régulière de celles-ci.

Plusieurs explications à cet état de fait :

- avec les suppressions de postes importantes depuis plusieurs années, il est difficile de maintenir un taux de syndicalisation aussi élevé,
- de même, notre académie compte de nombreux jeunes professeurs en début de carrière et qui restent peu de temps chez nous, et, chaque année, nous devons retrouver de nouveaux adhérents.
- autre phénomène : beaucoup de collègues ne se syndiquent plus, une fois à la retraite.

La syndicalisation reste donc une question importante pour nous et nous ne devons pas oublier de proposer l'adhésion dès que nous rencontrons des collègues proches de nos idées.

Les versements aux S2 ont augmenté entre 2006/2007, pour se stabiliser en 2008/2009 : les départements ont des besoins plus importants en matériels informatiques, et il y a eu le congrès académique à organiser dans l'Aube.

Les frais de gestion sont en augmentation depuis un an mais cela est dû à l'augmentation des prix du papier, et à une consommation plus importante de petit matériel informatique. Les frais de réunion concernant les déplacements et les repas et les frais postaux diminuent. Nous essayons chaque année de maîtriser au mieux ces dépenses.

Enfin, nous poursuivons la rénovation des locaux : mise en peinture des bureaux de permanence, couloir et surtout travaux d'insonorisation, des sols, plafond, murs et porte de la grande salle utilisée pour la CA et autres réunions. Nous avons également mis à la norme le réseau électrique.

La situation financière du SNES est saine, mais chaque année, nos recettes diminuent car nous perdons des adhérents. A nous de faire comprendre aux collègues que ce n'est qu'en se syndiquant au SNES que la profession sera la mieux défendue, et leur montrer que seule l'action collective fait reculer le gouvernement même si ce dernier est en position de force. A nous de leur faire comprendre que les cotisations nous permettent d'organiser des actions de masse comme les manifestations nationales, des stages, des réunions, d'éditer nos publications... et surtout de rester indépendant et de décider de nos actions.

Annie Bécret.

**RAPPORT DE LA COMMISSION
DE
VÉRIFICATION DES COMPTES**

La commission académique de vérification des comptes s'est réunie le vendredi 9 janvier 2009. Elle était composée de :

- Jean-Marie BARCELO
- Brigitte LOPEZ

élus au congrès académique de mars 2007 pour accomplir cette tâche.

Annie BECRET, trésorière académique et Guy BOURGEOIS, trésorier académique adjoint, en présence de Christophe GIRARDIN et Célia VOLLONDAT, secrétaires académiques, ont présenté les comptes ainsi que les pièces justificatives.

Les membres de la commission de vérification des comptes ont constaté la régularité de la gestion comptable de la section académique.

Ils demandent au congrès académique d'accorder le quitus de leur gestion aux trésoriers.

**Jean-Marie BARCELO,
Brigitte LOPEZ**